

DATE LIMITE 27 FÉVRIER À 17 H

**FORMULAIRE DE  
CANDIDATURE  
2017**

*Gala*

**Edis**



Présenté par :  
**Jeune Chambre  
de la Mauricie**

VOLET ENTREPRENEURIAT  
**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Présentation :

La grille d'évaluation du prix Développement durable est développée pour faciliter la qualité et la pertinence des projets déposés et assurer, par la même occasion, l'application d'un instrument de mesure permettant une évaluation qui se veut la plus juste et équitable pour l'ensemble des promoteurs.

### Admissibilité\* :

- Le candidat doit être âgé entre 18 et 40 ans;
- Le candidat ou l'organisation doit être membre en règle de la Jeune Chambre de la Mauricie et doit avoir payé sa cotisation;
- L'organisation nommée doit être située sur le territoire de la Mauricie, de Bécancour ou de Nicolet;
- Le candidat doit avoir développé, adopté ou substantiellement amélioré une initiative majeure et/ou innovante en matière de développement durable dans les deux dernières années.

### Aide-mémoire

Le dossier de candidature doit inclure :

- 1 **Toutes les réponses** demandées aux pages suivantes;
- 2 Votre **curriculum vitae**;
- 3 Une **lettre d'appui**;
- 4 Toute autre annexe jugée pertinente (revue de presse, photos, vidéos, etc.).

**Pour se qualifier pour le prix Développement durable, le candidat doit avoir été impliqué dans la mise en place du changement significatif au sein de l'organisation.**

### À titre d'exemples :

- La mise en place de partenariats avec des organismes sociaux et environnementaux pour soutenir des projets durables;
- L'application des principes du commerce équitable avec ses fournisseurs;
- L'instauration d'une comptabilité « verte »;
- L'analyse de la chaîne de production ou de la chaîne de valeur pour améliorer l'efficacité énergétique (p.ex. transport, fournisseurs);
- La participation active à un réseau de promotion ou de formation à propos du développement durable;
- Le développement d'un nouveau produit ou d'un nouveau service à l'intérieur d'un marché vert ou social;
- L'adoption d'une politique de responsabilité sociale ou d'une politique de développement durable avec des objectifs à atteindre et des mesures concrètes à réaliser (ex. RecycQuébec, Norme BNQ21000);
- Toutes autres initiatives qui visent l'intégration stratégique des aspects sociaux et environnementaux dans le processus décisionnel et organisationnel.

### Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées

Toute image jointe sous format informatique pourra être utilisée pour vous représenter lors du Gala de cette année ou de l'an prochain. Il est de votre responsabilité de vous assurer de la bonne réception par la JCM de toutes les pièces constituant votre dossier de candidature. Bon travail!

\* Le candidat doit se rendre disponible pour une entrevue prévue lors de la première semaine de mars 2017 susceptible de bonifier sa candidature auprès des membres du jury.

\* Ne sont pas admissibles, les lauréats du Gala Edis 2016, les employés de la permanence, les membres du comité organisateur du Gala Edis 2017 et les membres du conseil d'administration de la Jeune Chambre de la Mauricie en poste ou l'ayant été pendant la saison 2016-2017.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom et prénom du candidat

Date de naissance

Nom de l'organisation

Année(s) d'opération de l'organisation

Adresse de correspondance

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

Présence Internet de votre organisation (liens URL)

Facebook :

Twitter :

LinkedIn :

Youtube :

Instagram :

Pinterest :

Vimeo :

Autre(s) :

Identifiez et décrivez vos actions publicitaires récentes :

# CRITÈRES D'ÉVALUATION

## 1.1 DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

Mission, bref historique, etc.

## 1.2 DESCRIPTION DE L'INITIATIVE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation détaillée du projet.

## 1.3 MISE EN ŒUVRE (16 %)

Moyens financiers et managériaux mis en oeuvre dans le développement, l'adoption ou l'amélioration/bonification de l'initiative, par exemple : investissements dédiés, importance des moyens managériaux consacrés au projet, formation des employés, temps consacré au projet, ampleur des changements de gestion dans l'entreprise ou de l'organisation, importance des modifications au processus de production, engagement et motivation de la direction, etc.

## 1.4 RETOMBÉES DURABLES (40 %)

Importance et pertinence des retombées en matière de développement durable découlant de votre initiative. Quels sont les impacts environnementaux? Quels sont les impacts sociaux? L'initiative va-t-elle changer les choses au sein de l'organisation? Chez les parties prenantes? De quelle façon? Est-ce qu'une différence notable et sensible pourra être mesurée, voire quantifiée, en matière de développement durable, à la suite de l'application de cette initiative? Est-ce qu'une communication sera établie au sujet de l'initiative avec les parties prenantes et permettra une amélioration continue?

## 1.5 AUTRES RETOMBÉES POUR L'ORGANISATION (12 %)

Retombées en termes de visibilité, de ventes, de profits, d'amélioration générale de la productivité, de réduction de coûts, d'image corporative, de sensibilisation des clients et/ou des employés au développement durable, de motivation des employés, d'innovations, de qualité, d'amélioration des partenariats, etc.

## 1.6 ORIGINALITÉ (8 %)

Le projet comporte une ou des caractéristiques distinctives qui le démarquent de ses concurrents, dans sa nature (originalité de l'idée, qualité, style, utilité, etc.) et/ou dans sa mise en application (intégration dans la vie quotidienne de l'organisation, sensibilisation auprès des employés, etc.).

## 1.7 VIABILITÉ ET RÉALISME (12 %)

Viabilité globale du projet à court et moyen terme : viabilité financière, technique et managériale. Le plan d'action est réalisable. Le potentiel durable est réaliste par rapport au milieu (l'organisation). L'opportunité de continuation du processus est réellement démontrée.

## 2.0 QUALITÉ DU DOCUMENT DE PRÉSENTATION (4 %)

Dans ce volet, on s'intéresse à la qualité du document soumis au jury. Le style de rédaction (orthographe, phrases claires et concises, enchaînement logique et cohérent), une mise en page qui respecte le présent cahier de candidature, la propreté du document, l'originalité de la présentation du document sont des éléments dont le membre du jury peut tenir compte pour apprécier la qualité des documents soumis. Également, le respect des conditions de présentation sera évalué (nombre de pages du document).

## 3.0 APPRÉCIATION PERSONNELLE (8 %)

Un dernier critère sera utilisé pour l'évaluation finale du projet. Il s'agit de l'appréciation personnelle. Dans ce dernier volet, le membre de jury sera appelé à indiquer son appréciation à l'égard du projet, de la motivation du promoteur à concrétiser le projet, de l'enthousiasme et des qualités du promoteur ou de l'équipe entrepreneuriale. Cette appréciation est personnelle et laisse ainsi toute latitude au membre du jury pour évaluer le projet dans sa globalité.

## REMISE DU FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

**Avant le 27 février 2017, 17 h.**

Par courriel : [info@jcmauricie.com](mailto:info@jcmauricie.com)

Signature

Date

\* Tous droits réservés. Aucune reproduction ou diffusion n'est permise sans l'autorisation de son auteur, la Jeune Chambre de la Mauricie.

*Gala*

**Edis**



Présenté par :  
**Jeune Chambre  
de la Mauricie**